

AFFAIRES CONSULAIRES

BON VOYAGE, MAIS...

LE GUIDE DU VOYAGEUR CANADIEN
2005/2006



www.voyage.gc.ca



Affaires étrangères
Canada

Foreign Affairs
Canada

Canada



Agence de santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada



Voyagez en santé!
Voyagez bien informés...

CONSULTEZ

www.santevoyage.gc.ca

Canada

BON VOYAGE, MAIS...

LE GUIDE DU VOYAGEUR CANADIEN
2005/2006

Publié par Affaires étrangères Canada

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires gratuits de la présente brochure ou pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau de Passeport Canada le plus proche de chez vous, consultez le site Web des Affaires consulaires (www.voyage.gc.ca), écrivez à l'adresse enqserv@international.gc.ca ou téléphonez au 1 800 267-8376 (appels du Canada) ou au (613) 944-4000.

Cette publication est disponible, sur demande, sous d'autres formes.

This document is also available in English under the title Bon Voyage, But...

L'information figurant dans la présente publication est disponible pour une utilisation personnelle ou publique non commerciale et peut être copiée, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission d'Affaires étrangères Canada. Nous demandons seulement que l'utilisateur fasse preuve d'une diligence raisonnable en s'assurant de l'exactitude des documents copiés, qu'Affaires étrangères Canada soit identifié comme le ministère source, et que la copie ne soit pas présentée comme une version officielle des documents copiés, ni comme une copie faite en affiliation avec Affaires étrangères Canada ou avec son aval.

Tous les renseignements que renferme cette brochure sont fournis « tels quels », sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite. Affaires étrangères Canada (AEC) s'efforce toutefois de présenter des renseignements qui soient exacts au moment de la publication. À titre d'éditeur, AEC est le seul responsable de l'exactitude, de l'intégralité, de l'actualité et de la fiabilité de l'information donnée. Les renseignements contenus dans la brochure peuvent toutefois changer n'importe quand et sans préavis. Pour être sûr d'obtenir les renseignements les plus récents, veuillez consulter notre site Web ou les ressources mentionnées à la section « Sources d'information ». Nous encourageons également les lecteurs à faire leurs propres recherches et à consulter des spécialistes pour en savoir plus.

Dans la présente publication, le masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre des Affaires étrangères, 2005

Révision : avril 2005

N° de cat. FR4-5/2005F

ISBN 0-662-79644-6



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Les Services consulaires canadiens | 3 |
| Les agents consulaires offrent les services suivants | 3 |
| Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants | 4 |
| Les services consulaires d'urgence | 5 |
| Avant de partir | 6 |
| Informez-vous | 6 |
| L'inscription auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger | 7 |
| Votre passeport | 7 |
| Avez-vous besoin d'un visa? | 8 |
| Enfants voyageant seuls ou accompagnés | 9 |
| La double citoyenneté | 10 |
| Personnes handicapées | 12 |
| Les questions de santé | 12 |
| L'assurance-maladie complémentaire | 14 |
| Les autres assurances | 18 |
| Vous voyagez en voiture | 20 |
| Les questions d'argent | 20 |
| Votre situation fiscale au Canada | 20 |
| Soyez en règle avec les douanes canadiennes | 21 |
| Transport de matières dangereuses et sûreté du transport aérien | 21 |
| Les femmes qui voyagent seules | 21 |
| L'aide-mémoire du voyageur | 22 |
| Durant le voyage | 24 |
| Les précautions à prendre | 24 |
| Passeport perdu ou volé | 24 |
| Les lois et coutumes à l'étranger | 25 |
| Les drogues illicites | 25 |
| Les crimes et châtements | 26 |
| Les procédures judiciaires | 26 |
| L'exploitation sexuelle des enfants | 30 |
| À votre retour | 30 |
| La taxe sur le transport aérien | 30 |
| Les douanes canadiennes et les contrôles à l'importation | 30 |
| Renseignez-vous et déclarez | 32 |
| Les souvenirs illégaux | 32 |
| Votre santé | 34 |
| Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger | 35 |
| Sources d'information | 51 |
| Nos partenaires | 55 |

Les Canadiens sont des mordus du voyage. Chaque année, ils effectuent des millions de voyages dans le monde, pour leur plaisir ou pour leur travail.

Un voyage réussi est un voyage bien préparé. En vous renseignant avant de partir, vous mettez toutes les chances de votre côté pour que tout se passe bien pendant votre séjour à l'étranger.

Pour vous aider à préparer votre voyage, Affaires étrangères Canada a produit cette brochure pratique et facile à consulter. Vous y trouverez la liste des services consulaires que nous offrons à l'étranger, quantité de conseils, ainsi que des coordonnées utiles.

LES SERVICES CONSULAIRES CANADIENS

La Direction générale des affaires consulaires d'Affaires étrangères Canada dispose d'un réseau de plus de 270 points de service dans le monde entier où des agents consulaires sont prêts à aider les Canadiens qui voyagent, qui travaillent ou qui vivent à l'étranger.

Connaître les services que nous offrons et ceux que nous n'offrons pas pourrait grandement vous faciliter la vie à l'étranger.



Les agents consulaires offrent les services suivants :

Situations d'urgence

- Aider à organiser une évacuation en cas de guerre, de soulèvement civil ou de catastrophe naturelle.
- Aider en cas d'urgence médicale en fournissant une liste de médecins et d'hôpitaux de la région.
- Organiser votre évacuation médicale si vous ne pouvez être soigné sur place (frais à payer).
- Réconforter et aider les victimes de vol ou d'autres incidents violents.
- Aider à localiser des personnes disparues et des enfants enlevés.

Questions d'ordre juridique

- Fournir une liste d'avocats de la région.
- Si vous voulez vous renseigner sur les lois et règlements du pays, ils peuvent vous indiquer des sources de renseignements.
- Si vous êtes arrêté ou détenu, ils s'efforceront de faire en sorte que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays (voir notre

publication *Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger*.

- Vous aider si votre enfant a été enlevé et amené dans un autre pays (voir notre publication *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*).
- Légaliser un document (frais à payer).

Autres questions

- En cas de perte, de vol ou d'expiration de votre passeport, ou encore s'il est endommagé, vous en délivrer un nouveau (frais à payer).
- Prolonger la période de validité d'un passeport temporaire (frais à payer).
- Ajouter au passeport un nom de femme mariée ou nom acquis du conjoint (frais à payer).
- Délivrer des certificats tenant lieu d'extraits de naissance, ou d'attestations d'état civil ou d'état matrimonial (frais à payer).
- Délivrer une attestation tenant lieu de certificat de non-empêchement au mariage à l'étranger (frais à payer).
- Vous accorder un prêt d'urgence (frais à payer, et ce service est offert seulement en dernier ressort et selon des règles rigoureuses).
- Virer des fonds (frais à payer).

- Fournir des services de traduction (frais à payer).
- Joindre votre famille ou des amis pour leur demander de vous envoyer de l'argent ou des billets d'avion.
- Avec votre permission, communiquer avec votre plus proche parent si vous avez eu un accident ou si vous êtes détenu par la police.
- Recevoir les demandes de citoyenneté.
- Fournir des conseils sur l'inhumation d'un Canadien à l'étranger ou sur le rapatriement de la dépouille au Canada.
- En cas de décès, prévenir votre plus proche parent.
- Dans le cas d'un crime présumé ou apparent, ou d'un décès, si les circonstances semblent suspectes, demander aux autorités locales de mener une enquête.

Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants :

Questions d'ordre juridique

- Intervenir dans des affaires juridiques privées.
- Donner des conseils juridiques.
- Faire vérifier en votre nom votre casier judiciaire.
- Verser un cautionnement, payer une amende ou des frais juridiques.
- Obtenir votre libération de prison.
- Prendre en charge un enfant enlevé.

- Faire respecter une ordonnance de garde canadienne à l'étranger ou obliger un autre pays à régler un litige portant sur la garde d'un enfant.
- Enquêter sur un crime ou un décès.
- Demander aux autorités locales d'accorder un traitement de faveur à des Canadiens.

Autres questions

- Organiser un voyage.
- Vous offrir un dédommagement ou un remboursement pour les voyages annulés ou les retards.
- Payer des notes d'hôtel, des factures pour des services médicaux, des frais de déplacement ou d'autres dépenses.
- Entreposer des effets personnels ou chercher des objets perdus.
- Obtenir un permis ou une licence en votre nom, y compris un visa ou un permis de travail pour un autre pays.
- Vous aider à chercher un emploi.
- Vous aider à trouver et à louer un appartement ou une maison.
- Accepter du courrier en votre nom.
- Vous verser vos chèques de pensions ou d'aide sociale.
- Célébrer un mariage.
- Payer pour l'enterrement, l'incinération ou le rapatriement de la dépouille d'un Canadien.

Les services consulaires d'urgence

Les bureaux du gouvernement canadien à l'étranger offrent une assistance 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Si vous téléphonez en dehors des heures de bureau, votre appel sera automatiquement transféré à un agent consulaire à Ottawa, ou vous pourrez laisser un message et nous retournerons votre appel. Dans les deux cas, vous obtiendrez une réponse rapide. Si vous laissez un message enregistré, soyez clair et donnez un numéro de téléphone complet ou une adresse complète pour que nous puissions vous joindre.

À partir de certains pays, vous pouvez composer un numéro sans frais pour parler à un agent consulaire à Ottawa. Vous pouvez aussi appeler à frais virés Affaires étrangères Canada à Ottawa, en composant le **(613) 996-8885**.

Dans certains pays où le Canada n'a pas de bureau, les bureaux des gouvernements australien ou britannique vous fourniront une aide d'urgence. Ces bureaux, et d'autres missions peut-être, peuvent également communiquer en votre nom avec le bureau canadien le plus proche.

Pour contacter le ou les bureaux du gouvernement du Canada dans le pays où vous comptez vous rendre, consultez la section « Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger ».

AVANT DE PARTIR

Informez-vous

Prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre lieu de destination. Apprenez quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

Certains pays sont en butte à des guerres qui durent depuis longtemps, alors que d'autres connaissent des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre lieu de destination est réputé dangereux. Consultez les sections Conseils aux voyageurs et Actualités de notre site Web pour

obtenir des renseignements à jour sur la sécurité, les questions de santé, les exigences d'entrée et les visas pour plus de 200 destinations étrangères.

Trouvez **avant de partir** l'emplacement du bureau du gouvernement du Canada le plus proche du lieu où vous séjournerez. Vous trouverez la liste des bureaux du gouvernement canadien à la fin de la présente brochure et dans notre site Web (www.voyage.gc.ca/alt/bureauxcan.asp).

Confiez une copie de votre itinéraire à quelqu'un au Canada afin que l'on puisse vous joindre en cas d'urgence.

VOUS PARTEZ POUR L'ÉTRANGER? PRÉVOYEZ TOUT, MÊME LES IMPRÉVUS!



Consultez nos **Conseils aux voyageurs** (www.voyage.gc.ca) pour obtenir des renseignements sur plus de 200 destinations étrangères — sécurité, questions de santé, numéros d'urgence et exigences d'entrée.

De plus, vous trouverez dans nos **Esquisses de pays** des cartes géographiques, des fiches documentaires et des liens menant à d'autres ressources utiles portant sur les différentes normes sociales et culturelles auxquelles vous devrez vous adapter dans les autres pays.

→ www.voyage.gc.ca

INSCRIPTION DES CANADIENS À L'ÉTRANGER

Inscrivez-vous en ligne à l'adresse www.voyage.gc.ca afin que nous puissions vous joindre en cas d'urgence.



L'inscription auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger

Si vous prévoyez séjourner dans un pays pour une période supérieure à trois mois, ou dans des régions ou des pays susceptibles de connaître des difficultés, nous vous conseillons de vous inscrire au bureau du gouvernement canadien le plus proche de l'endroit où vous séjournerez à l'étranger ou à www.voyage.gc.ca. Ainsi, nous pourrions vous joindre en cas d'urgence. L'inscription est facultative, et les renseignements fournis sont protégés et utilisés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, des renseignements personnels peuvent être communiqués dans certaines circonstances : notamment dans les cas où la personne concernée en tirerait un avantage certain, lorsque des raisons d'intérêt public justifieraient nettement une éventuelle violation de la vie privée ou en vertu d'une ordonnance d'un tribunal.

Dans les pays où le Canada n'a pas de représentant résident, il existe peut-être des ententes vous permettant de vous inscrire auprès de l'ambassade ou d'un consulat d'un autre pays. Par exemple, le Canada a conclu une telle entente avec l'Australie. Consultez les Conseils aux voyageurs dans notre site Web pour obtenir de l'information sur les pays qui vous intéressent.

Votre passeport

Votre passeport est la seule preuve de votre citoyenneté canadienne et de votre identité qui est acceptée dans **tous** les pays. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que ceux des membres de votre famille sont valides. Vous trouverez des formulaires de demande de passeport à l'adresse www.ppt.gc.ca (site de Passeport Canada), aux bureaux de Passeport Canada et aux comptoirs postaux au Canada, ainsi que dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

À chacun son passeport
Les enfants canadiens doivent avoir leur propre passeport pour voyager. Il n'est plus permis de simplement ajouter le nom de l'enfant au passeport de l'un de ses parents.

Avant de partir, **n'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser »** (à la page 4) de votre passeport. Nous serons ainsi en mesure de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.

Délai de traitement

La période de traitement des demandes de passeport présentées en personne au Canada est de 10 jours ouvrables. Le traitement des demandes envoyées par la poste prend au moins 20 jours ouvrables. Il est donc préférable de présenter sa demande longtemps avant la date de départ.

Mesures de sécurité

Faites des photocopies de la page d'identification de votre passeport et de vos cartes d'identité, et gardez-les séparément des originaux durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en aussi des copies à un ami ou à un parent au Canada. Nous vous recommandons également d'emporter, en plus de votre passeport canadien, un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté. En cas de perte de votre passeport, ces simples mesures permettront de le remplacer plus rapidement.

Date d'expiration du passeport

Si votre passeport expire dans les six mois qui suivent la date prévue de votre retour au Canada, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou d'un consulat du pays où vous vous rendez afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport expire dans les six mois qui suivent.

Pour toute question concernant les passeports, contactez Passeport Canada.

Avez-vous besoin d'un visa?

Vous aurez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat au Canada des pays où vous comptez vous rendre. Pour connaître les exigences propres à un pays en particulier, vous pouvez aussi consulter les Conseils aux voyageurs et la section Visas de notre site Web. **S'il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.**

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir et que vous disposez de suffisamment d'argent pour payer vos frais de séjour — vous devrez présenter votre billet de retour ou un billet pour un autre pays, un relevé bancaire ou encore un visa montrant que vous allez visiter un autre pays.



Enfants voyageant seuls ou accompagnés

Si une personne de moins de 18 ans voyage seule ou avec un seul de ses parents, ou un autre adulte, nous recommandons qu'elle soit munie d'une lettre de consentement attestant que le parent qui en a la garde (ou ses deux parents ou son tuteur légal, selon le cas) a autorisé le voyage. Vous trouverez un exemple de lettre de consentement à la rubrique Foire aux questions de la section Avant de partir de notre site Web.

Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises (acte de naissance ou de baptême, passeport, certificat de citoyenneté, fiche d'établissement ou certificat du statut d'Indien, etc.), pour vous-même et tous les enfants qui voyagent avec vous, ou pour l'enfant qui voyage seul, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (documents relatifs au divorce, ordonnance de garde, etc.). Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté, votre statut de résident et vos droits de garde à votre retour au Canada.

Si vous ou votre conjoint vous rendez dans un autre pays avec votre enfant et que la garde de cet enfant risque de faire l'objet d'un différend, vous devriez consulter un avocat avant le départ. Notre brochure intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents* traite de ce sujet.

Les arrangements concernant la garde de vos enfants ne seront pas forcément reconnus dans un pays étranger. Dans les cas extrêmes, vous ou votre enfant risquez même de ne plus pouvoir repartir. Avant votre départ, mettez-vous en rapport, au Canada, avec l'ambassade ou un consulat du pays où vous vous rendez afin de vérifier quel est votre statut sur son territoire. Si vous avez des questions concernant la garde d'enfant, communiquez avec la Direction de la gestion des cas consulaires d'Affaires étrangères Canada, en composant le **1 800 387-3124** (appels du Canada) ou le **(613) 943-1055**.

Voyager avec un conjoint du même sexe

Bien que le mariage de conjoints de même sexe soit légal au Canada, il n'est pas reconnu dans de nombreux pays. Un couple du même sexe qui se présente aux autorités frontalières d'un pays comme étant un couple marié pourrait se voir refuser l'entrée dans le pays en question. Vous trouverez des renseignements précis sur le pays qui vous intéresse dans les Conseils aux voyageurs préparés sur ce pays.

La double citoyenneté

Les Canadiens ont le droit de détenir plus d'une nationalité. Cependant, votre citoyenneté canadienne risque de ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen, et les autorités de ce pays peuvent empêcher le Canada de vous fournir une assistance consulaire, en particulier si vous n'avez pas présenté votre passeport canadien au moment de votre arrivée dans le pays.

Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays où vous voyagez, vous pourriez être obligé de faire le service militaire ou de payer des impôts spéciaux.

Le gouvernement du Canada recommande aux Canadiens d'utiliser leur passeport canadien et de se présenter aux autorités de ce pays comme ressortissants du Canada, si cela est permis par la législation du pays.

Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyens d'un autre pays.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant la double citoyenneté, veuillez communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche ou consulter notre brochure intitulée *La double citoyenneté*.

Voyager en Europe

Les États membres de l'Union européenne — exception faite de l'Irlande et du Royaume-Uni — ainsi que la Norvège et l'Islande forment l'espace Schengen. Les contrôles frontaliers entre ces pays ont été abolis pour créer une frontière externe unique.

Les Canadiens n'ont pas besoin de visa pour effectuer de courts séjours dans les pays de l'espace Schengen. Cependant, certains États membres vont exiger que vous vous inscriviez auprès des autorités locales dans les trois jours suivant votre arrivée au pays. D'ailleurs, certains nouveaux États membres imposent toujours des contrôles frontaliers. Au moment d'entrer dans l'espace Schengen, il est important de faire tamponner votre passeport. L'absence de tampon apposé au point d'entrée dans l'espace Schengen pourrait causer des problèmes si les voyageurs ont par la suite affaire à la police locale ou à d'autres autorités.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir les Conseils aux voyageurs de notre site Web. Pour obtenir l'information officielle la plus à jour, veuillez communiquer avec l'ambassade ou un consulat des pays Schengen que vous comptez visiter.



Faites bien vos bagages...



...et profitez de votre vol !

Si vous avez des questions concernant la préparation de vos bagages lors de votre prochain voyage, on vous invite à visiter notre site Web au www.acsta-catsa.gc.ca ou à composer le 1-888-294-2202.



Administration canadienne
de la sûreté du transport aérien

Canadian Air Transport
Security Authority

Canada

Voyager aux États-Unis et au Mexique

Les Canadiens devraient être munis d'un passeport canadien valide pour toutes leurs visites aux États-Unis et au Mexique.

Pour des renseignements plus précis sur les voyages aux États-Unis ou au Mexique, veuillez consulter nos brochures *En route pour les États-Unis* ou *México : ¿Qué pasa?* et nos Conseils aux voyageurs sur ces pays.

Personnes handicapées

Bien des pays n'offrent pas d'installations d'accès aux personnes en fauteuil roulant ou n'ont aucun service prévu pour répondre aux besoins spéciaux des malentendants, des malvoyants et des personnes handicapées physiquement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de l'Office des transports du Canada (www.otc.gc.ca) et le site du gouvernement du Canada « Personnes handicapées en direct » (www.ph-endirect.ca).

Les questions de santé

Information fournie par l'Agence de santé publique du Canada

Les responsables du Programme de médecine des voyages de l'Agence de santé publique du Canada vous recommandent vivement de consulter une clinique de santé-voyage ou un

médecin dans les **six à huit semaines précédant votre départ**, pour déterminer quels vaccins et traitements préventifs sont nécessaires, et quelles précautions vous devriez prendre en voyage pour éviter d'être malade.

Les vaccinations et traitements préventifs

Selon votre état de santé, vos antécédents de vaccination et le voyage prévu, un professionnel de la santé pourra évaluer si vous avez besoin de vaccinations spéciales et de traitements préventifs (contre le paludisme p. ex.). Les voyageurs canadiens se rendant à l'étranger peuvent être exposés à des maladies infectieuses, comme la rougeole, qui sont peu courantes au Canada. Vérifiez si vos vaccinations courantes sont à jour (tétanos, diphtérie, coqueluche, poliomyélite, rougeole, oreillons et rubéole). Par ailleurs, pour entrer dans certains pays, les voyageurs devront peut-être présenter un certificat prouvant qu'ils ont été vaccinés contre la fièvre jaune. Il est conseillé de consulter **bien avant le départ**, car pour certaines maladies, le traitement préventif ou les injections de vaccin doivent commencer un mois ou deux avant le départ.

Si vous voyagez avec un bébé ou de jeunes enfants, vous devrez peut-être les faire vacciner selon un programme accéléré ou un programme spécial.

Office
des transports
du Canada



Canadian
Transportation
Agency

Prenez l'air averti

Soyez un voyageur
avisé

Pour obtenir un exemplaire
gratuit du livret *Prenez
l'air averti*, communiquez avec :

Office
des transports
du Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0N9
Tél. : 1 888 222-2592
ATS : 1 800 669-5575
www.otc.gc.ca



Canada

Le sida

Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage du VIH. Dans ce cas, assurez-vous d'obtenir les résultats du test avant votre départ.

Les médicaments

Si vous prenez des médicaments, emportez-en plus qu'il ne vous en faut, au cas où vous resteriez absent plus longtemps que prévu. Emportez également un double de votre ordonnance, indiquant la dénomination commune et le nom commercial de vos médicaments, qui vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des lentilles de contact, il serait bon d'emporter votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement en cas de besoin.

N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans la même boîte. Pour éviter tout problème aux douanes, laissez-les dans leur emballage d'origine étiqueté.

Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne se vendent que sur ordonnance. Renseignez-vous pour savoir si la vente des médicaments que vous prenez est autorisée dans le pays où vous allez. Avant de vous rendre dans certains pays, il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin précisant les

raisons médicales de votre ordonnance et la dose prescrite.

Si vous utilisez des seringues pour une maladie telle que le diabète, il est très important d'en emporter une quantité suffisante. Il vous faut également un certificat médical attestant que ces seringues sont destinées à un usage médical.

L'assurance-maladie complémentaire

Ne comptez pas sur votre régime provincial d'assurance-maladie pour régler la note si vous tombez malade ou si vous êtes blessé dans un pays étranger. Au mieux, ce régime couvrira seulement une partie des frais. Il vous incombe de contracter une assurance complémentaire, dont vous devez bien comprendre les clauses.

Les détenteurs de certaines cartes de crédit bénéficient d'assurances voyage et maladie, mais vous ne devez pas tenir pour acquis que cette couverture vous est automatiquement offerte ou sera suffisante par elle-même. En effet, certaines compagnies vous imposeront une prime additionnelle pour vous fournir une assurance voyage. D'autres exigeront que vous payiez vos arrangements de voyage à l'aide de la carte offrant ces assurances. Il convient de vérifier avant le départ les conditions, restrictions et exigences relatives à ce genre d'assurance.

AVIS AUX VOYAGEURS

« ...la couverture pour les services de soins de santé hors du pays est limitée; vous devriez prendre une assurance supplémentaire. »

Ministère de la Santé et des Soins de Longue durée

Les frontières, les douanes, la sécurité, la planification de voyages – quels sont les autres problèmes que vous pouvez avoir en voyage?

Demandez à l'ACS!

Téléphonez et obtenez

GRATUITEMENT

l'Aide-mémoire du voyageur de l'ACS

ET

le Guide d'assurance voyage de Medipac.



L'association canadienne des « snowbirds » est un organisme national de revendication dont le mandat est de défendre et d'améliorer les droits et privilèges des voyageurs canadiens.

1-800-734-7149

www.snowbirds.org
www.medipac.com

Vérifiez si votre police :

- comprend l'accès à une ligne téléphonique d'urgence que vous pouvez appeler de n'importe où dans le monde si vous êtes en difficulté. Vérifiez si cette ligne fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si vous pouvez parler à des infirmiers ou à des médecins;
- couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes engagés à l'étranger et, si oui, si le paiement se fait « sur-le-champ » ou si vous devez payer d'abord et vous faire rembourser plus tard;
- prévoit votre évacuation médicale vers le lieu le plus proche où l'on offre les soins médicaux appropriés ou vers le Canada;
- couvre les frais d'accompagnement (par un médecin ou un infirmier) lors de l'évacuation. Sans assurance, ce service peut coûter jusqu'à 100 000 \$;
- couvre les maladies et affections préexistantes. Si vous vous trouvez dans ce cas, vous devez en aviser votre compagnie d'assurance et lui demander de certifier par écrit que vous êtes couvert. Sinon, votre demande de remboursement pourrait vous être renvoyée comme étant « nulle et non avenue » en vertu d'une clause sur les maladies et affections préexistantes;
- couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes;

- prévoit des avances de fonds en espèces si l'hôpital les exige;
- paie pour la mise en bière et le rapatriement de votre dépouille au Canada au cas où vous décéderiez durant le voyage. Sans assurance, ce service peut coûter jusqu'à 10 000 \$.

Ayez avec vous toutes les précisions concernant vos assurances.

Indiquez également à votre agent de voyages, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à votre compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

Avant de rentrer au Canada, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre une **facture détaillée**. Rien n'est plus compliqué que d'essayer de réunir les documents nécessaires à des milliers de kilomètres de distance. N'oubliez pas que vous devez toujours fournir les **reçus originaux** des ordonnances ou des services médicaux que vous avez reçus au cours de votre voyage à l'étranger. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies. Cependant, faites-vous une copie à conserver des documents que vous avez présentés à la compagnie.

Long séjour à l'étranger

Votre régime d'assurance-maladie provincial ne peut être maintenu si vous vivez à l'extérieur de la province pendant un certain temps. Cette période varie selon la province.

sanofi pasteur

La division vaccins du Groupe sanofi-aventis.



Voyager offre de multiples occasions de voir de nouveaux paysages, d'éprouver des sensations différentes – sons, odeurs, saveurs –, de vivre des expériences inédites et, surtout, de rencontrer des gens nouveaux.

Le saviez-vous?

- ▲ La diarrhée des voyageurs est un problème fréquent chez les Canadiens qui voyagent dans des pays en voie de développement.
- ▲ Pendant un séjour de deux semaines, jusqu'à 50 % des voyageurs se rendant dans des pays en voie de développement subiront au moins un épisode de diarrhée des voyageurs.
- ▲ La diarrhée des voyageurs dure généralement de 3 à 5 jours.

La plupart du temps, la diarrhée des voyageurs est causée par des aliments contaminés.

La cause la plus fréquente de la diarrhée des voyageurs demeure la nourriture contaminée par une bactérie nommée *E. coli* entérotoxigène (ETEC). L'eau contaminée peut également provoquer la diarrhée des voyageurs.

Réduisez vos risques de contracter cette maladie durant votre séjour à l'étranger en suivant ce précieux conseil « Ne rien ingérer qui n'ait été bouilli, cuit ou pelé ». De plus, un nouveau vaccin oral facile à prendre avant votre départ pourrait aussi diminuer vos risques de contracter la diarrhée des voyageurs.



DUKORAL^{MC} est une marque de commerce de SBL Vaccin AB, utilisée sous licence par Sanofi Pasteur Limitée.

Soyez prévoyant, protégez-vous contre la diarrhée des voyageurs.

Pour plus d'information, veuillez visiter notre site web à www.travellersdiarrhea.com

Il est illégal
de visiter un autre pays avec

un casier judiciaire.

Le pardon efface les erreurs du passé.

www.PARDONSERVICESCANADA.com

1-8-NOW-PARDON (1-866-972-7366)

Les Canadiens qui travaillent, étudient ou vivent à l'étranger pendant une longue période peuvent se procurer une assurance-maladie personnelle. La couverture s'applique à la personne contractante et aux personnes qui sont à sa charge. Les régimes offerts comprennent une assurance-accident et une assurance-maladie complètes, et prévoient notamment l'évacuation médicale en cas d'urgence et la protection relative aux risques de guerre. De nombreuses compagnies ont modifié les conditions générales de la protection liée aux actes terroristes, à la guerre et aux

troubles civils. Avant de partir, veuillez vérifier auprès de votre compagnie d'assurance ce qu'il en est.

Les autres assurances

Vous pouvez également souscrire une assurance voyage comprenant une protection en cas d'annulation ou d'interruption du voyage et une protection en cas de perte des bagages. Vous pourriez ainsi vous éviter de gros ennuis et des coûts imprévus. Encore une fois, il convient de vérifier les conditions générales de ces polices.

Pourquoi l'assurance voyage est-elle nécessaire?

Voici 10 bonnes raisons pour l'inclure dans vos préparatifs :

1. L'assurance maladie constitue un des meilleurs investissements que vous puissiez faire. N'importe qui peut avoir un accident ou contracter une maladie; cela peut se produire n'importe où et n'importe quand. Il suffit d'un moment d'inattention ou d'un virus dangereux pour que vous ou votre famille deveniez endetté pour des années.
2. Certains hôpitaux n'accepteront pas de vous soigner si vous n'avez pas d'assurance ou que vous ne pouvez pas payer d'avance, peu importe votre état.
3. Ne tenez pas pour acquis que votre régime provincial d'assurance maladie vous protégera lorsque vous travaillerez à l'étranger, même pour de courtes périodes. Ce régime ne couvrira qu'une partie des dépenses.
4. Après que vous aurez vécu un certain temps à l'extérieur du Canada, votre régime provincial pourrait cesser de vous couvrir.
5. À quelques exceptions près, à votre retour au Canada, il y aura une période d'attente pouvant aller jusqu'à trois mois avant que le régime de votre province ne vous prenne de nouveau en charge.

6. Une assurance voyage multirisques peut vous aider à quitter un pays, sans frais supplémentaires, advenant une urgence médicale majeure dépassant les capacités des services de santé locaux.
7. Si vous vous rendez dans un pays où une guerre ou des troubles risquent d'éclater, il vous faudra probablement une assurance multirisques.
8. Si vous décidez de prolonger un voyage d'affaires pour prendre des vacances, vous aurez peut-être besoin d'une protection supplémentaire en plus de celle fournie par votre employeur.
9. Bien des gens profitent d'un séjour à l'étranger pour tenter de nouvelles expériences. Si vous avez l'intention de pratiquer des activités risquées — plongée sous-marine, parachutisme, alpinisme, randonnée pédestre, ski alpin, etc. — vérifiez d'abord les dispositions de votre couverture.
10. Ne présumez pas que votre assurance automobile canadienne ou la couverture à laquelle vous avez souscrit lorsque vous avez loué un véhicule vous fournira une protection suffisante dans le cas d'un accident ou d'un vol. La plupart des garanties habituelles au Canada ne sont pas offertes à l'étranger. Vérifiez bien l'étendue de la couverture avant de prendre le volant.

Telfer International Consultants Inc.
www.telferinc.com



Vous voyagez en voiture?

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Vous aurez peut-être besoin d'un permis de conduire international et même d'une assurance automobile complémentaire pour conduire dans le pays où vous séjournerez. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, vous pouvez consulter les Conseils aux voyageurs de notre site Web ou l'Association canadienne des automobilistes.

Dans certains pays, en cas d'accident, le conducteur du véhicule est détenu et interrogé par la police même s'il n'a eu qu'un accrochage mineur.

Les questions d'argent

La monnaie canadienne et les chèques de voyage ne sont pas acceptés partout. Avant de partir, consultez une banque ou un agent de change pour savoir quelle devise vous devriez apporter en voyage. Il est toujours conseillé d'avoir sur soi un peu de monnaie locale à l'arrivée dans un pays étranger, à moins

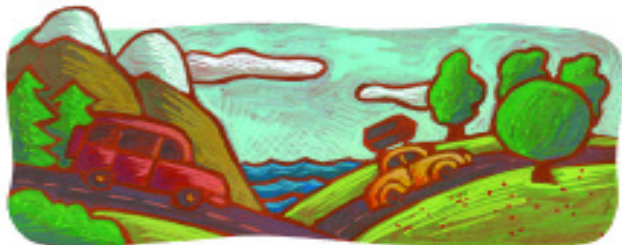
qu'il ne soit illégal d'importer la monnaie de ce pays. Il peut exister des restrictions quant à la somme d'argent que vous pouvez apporter dans ce pays ou en sortir. Veuillez vous informer auprès de l'ambassade ou d'un consulat de ce pays au Canada ou auprès de votre agent de voyages au sujet des règles régissant la devise dans ce pays.

Sachez que vous ne pourrez peut-être pas vous servir d'une carte-guichet ou d'une carte de crédit à l'étranger. Renseignez-vous auprès de votre banque sur les services de guichet automatique bancaire offerts dans d'autres pays.

Avant de quitter le Canada, prenez des dispositions pour l'obtention de fonds supplémentaires au besoin. Les voyages à l'étranger sont souvent plus coûteux que prévu.

Votre situation fiscale au Canada

Si vous voyagez ou résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence avec le Canada, vous êtes



Transports Canada Transport Canada

Vos bagages sont-ils sécuritaires?

Pensez-y

L'illustration montre trois valises grises à gauche. À droite, une collection d'objets dangereux est présentée, dont certains sont barrés par un grand 'X' rouge. On reconnaît des bouteilles de produits chimiques, des récipients de gaz, des produits inflammables et d'autres objets interdits en transport aérien.

Pour plus de sécurité, renseignez-vous

www.tc.gc.ca/aviationcivile/commerce/marchandisesdangereuses/

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre compagnie aérienne ou avec Transports Canada au numéro suivant : 1 800 305-2059

Canada

normalement considéré comme un résident de fait aux fins de l'impôt canadien. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu, et vous devriez vous renseigner auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) avant votre départ afin d'éviter toute surprise désagréable. Vous trouverez d'excellents renseignements à ce sujet dans la brochure de l'ARC intitulée *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger*.

Soyez en règle avec les douanes canadiennes

Avant de partir pour l'étranger avec des objets de valeur, vous pouvez vous prévaloir du service d'identification offert gratuitement dans tous les bureaux de douane du Canada.

Transport de matières dangereuses et sûreté du transport aérien

En règle générale, les passagers n'ont pas le droit de transporter des marchandises dangereuses à bord d'un avion dans leur bagage à main ou leur bagage enregistré, ou sur eux. Consultez avant de partir le transporteur aérien ou le site Web de Transports Canada pour savoir ce que vous pouvez ou ne pouvez pas apporter avec vous.

Les femmes qui voyagent seules

Notre brochure intitulée *Voyager au féminin : conseils pour la femme qui voyage* contient une foule de renseignements qui s'adressent aux voyageuses.

L'aide-mémoire du voyageur



- Conseils aux voyageurs sur le pays de destination
- Itinéraire et budget
- Assurance-maladie et assurance voyage
- Passeport : vérifier la date d'expiration, faire des photocopies
- Visas d'entrée et taxe sur le transport aérien
- Documents pour les enfants (lettre de consentement s'il y a lieu)
- Vaccins, médicaments, ordonnances, certificat médical, fournitures médicales, autre paire de lunettes
- Permis de conduire international (s'il y a lieu)
- Préparatifs avant de prendre l'avion
- Inscription auprès du bureau du gouvernement du Canada à l'étranger (en ligne)
- Double citoyenneté : pose-t-elle problème?
- Argent : monnaie locale, chèques de voyage, etc.
- Rappporter des biens : reçus d'achat, dispositions spéciales pour les aliments, les animaux, les plantes, etc.
- N'oubliez pas de mettre la présente brochure dans vos bagages.**



VOYAGER ET TRAVAILLER À L'ÉTRANGER
TRAVEL & WORK ABROAD

www.canada123go.ca

1 877 go123go

 Affaires étrangères
Canada

 Foreign Affairs
Canada



DURANT LE VOYAGE

Les précautions à prendre

À l'étranger, appliquez les mêmes règles que chez vous, mais encore plus rigoureusement. Les étrangers courent habituellement plus de risques que les habitants de l'endroit; en fait, dans de nombreux pays, ils sont particulièrement visés. Par conséquent, évitez de vous aventurer dans des endroits inconnus; vérifiez d'abord s'ils sont sûrs. Ne faites pas monter d'auto-stoppeurs à bord de votre véhicule et ne franchissez pas de frontière avec des personnes que vous venez de rencontrer. Surveillez vos bagages et assurez-vous qu'ils sont fermés à clé. **Ne passez jamais quoi que ce soit, pas même une enveloppe, d'un pays à un autre pour rendre service à quelqu'un.**

N'exposez pas de grosses sommes d'argent ni de bijoux coûteux à la vue de tout le monde. Utilisez une ceinture de voyage et une valise avec des compartiments secrets pour dissimuler vos objets de valeur.

N'oubliez pas de téléphoner chez vous de temps à autre, surtout si vous avez promis à votre famille ou à vos amis de le faire. Nous recevons tous les ans des milliers d'appels de la part de parents ou d'amis inquiets de ne pas avoir reçu le coup de téléphone promis.

Inscrivez les numéros de vos chèques de voyage et de vos cartes de crédit sur une feuille que vous conserverez à part. **Ne gardez pas ensemble votre passeport, vos billets de voyage, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance.** Vous éviterez ainsi de tout perdre en cas de vol ou de perte.

Passeport perdu ou volé

Si vous perdez votre passeport en voyage ou qu'on vous le vole, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche, après en avoir signalé la perte ou le vol à la police de l'endroit. Demandez une copie du rapport de police ou le numéro de ce rapport. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devrez remplir un formulaire de demande, produire une preuve documentaire de votre citoyenneté canadienne (p. ex., un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté), fournir de nouvelles photographies, payer les droits exigés et remplir le formulaire PPT 203 « Déclaration concernant un passeport ou autre titre de voyage canadien perdu, volé, inaccessible ou détruit ». Si par la suite vous retrouvez votre passeport, vous devez le retourner à Passeport Canada afin qu'il soit examiné et détruit.

Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel. Ne laissez aucun objet de valeur dans votre chambre.

Les lois et coutumes à l'étranger

Quand vous voyagez dans un pays étranger, vous devez vous familiariser avec son mode de vie et respecter ses lois, ses religions, sa culture, ses classes sociales et sa situation économique. Même si vous n'approuvez pas certaines croyances locales, rappelez-vous que vous n'êtes pas chez vous.

Dans bien des pays, une tenue vestimentaire conforme aux usages est très importante, tant pour les hommes que pour les femmes, et peut même être prescrite par la loi. Ceux et celles qui y dérogent risquent des sanctions parfois très sévères.

Soyez particulièrement respectueux des temples, des mosquées, des églises, des synagogues et autres lieux de culte. Les étrangers ou les non-croyants n'ont bien souvent pas le droit d'y entrer. Si vous voulez photographier des objets ou des édifices religieux, ou des habitants du pays, vous devriez demander d'abord la permission.

Ne photographiez jamais des installations militaires, des ports où se trouvent des navires de guerre ou encore des installations industrielles comme les raffineries de pétrole. Vous risqueriez de perdre votre pellicule et votre appareil, et même d'être pris pour un espion.

Les drogues illicites

L'usage et le trafic de drogues illicites sont interdits dans tous les pays, même si, à certains endroits, il est facile de s'en procurer et qu'on les consomme ouvertement. Dans la plupart des pays, la possession et le trafic de drogues sont punis de lourdes amendes et de longues peines d'emprisonnement. Dans certains pays, la possession de drogue, même en quantité minime, est passible d'une peine de prison.

Ne transportez jamais de colis qui ne soient pas à vous d'un pays à un autre.



Choisissez avec soin vos compagnons de voyage. Ne franchissez jamais une frontière avec un auto-stoppeur ni comme auto-stoppeur. Bien que vous n'ayez sans doute rien d'illégal sur vous, il n'en est peut-être pas de même pour vos compagnons. Pour en savoir plus, consultez la section Drogue et médicaments de notre site Web et notre publication *La drogue et les voyages : un cocktail explosif*.

Les crimes et châtements

Des milliers de Canadiens sont actuellement incarcérés à l'étranger pour diverses infractions. Les lois et coutumes des autres pays peuvent être très différentes de celles du Canada. Si vous y dérogez, vous ne pourrez pas plaider l'ignorance.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez obéir à ses lois et règlements. **La citoyenneté canadienne ne vous confère à cet égard aucune immunité.**

Si vous avez des ennuis, les agents consulaires canadiens peuvent vous fournir une liste d'avocats ayant les compétences requises, prévenir votre famille et vos amis, et veiller à ce que vous soyez traité avec équité **conformément aux normes en vigueur dans le pays**. Cependant, ils n'ont aucun pouvoir pour faire réduire une peine ou une amende qui vous serait infligée.



Les procédures judiciaires

Ne tenez pas pour acquis que le pays que vous visitez a le même système judiciaire que le Canada. Le principe selon lequel « toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire » n'est pas universel. Dans certains pays, vous risquez de ne même pas avoir le droit de vous faire représenter par un avocat ou d'être jugé dans votre langue.

Certains pays ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté de culte, ni la liberté d'association et d'expression, ni la liberté de la presse, pas plus que l'égalité des sexes. Par ailleurs, dans certains pays, il y a une présomption de culpabilité par association, ce qui signifie que vous risquez d'être inculpé simplement pour vous être trouvé en compagnie d'une personne présumée ou reconnue coupable d'un crime.

Même si vous assistez en simple spectateur à une manifestation ou à une émeute, vous pouvez être pris dans une rafle comme n'importe quel participant.

La drogue et les Voyages : UN COCKTAIL EXPLOSIF



Renseignez-vous.
Commencez votre voyage
par une visite à
www.voyage.gc.ca

Vous voyagez à l'étranger? Protégez-vous

sanofi pasteur

La division vaccins du Groupe sanofi-aventis.

Le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite



■ tétanos et diphtérie
■ tétanos, diphtérie et poliomyélite

La fièvre typhoïde



■ régions à risque élevé
■ régions à risque modéré

L'hépatite A



■ régions à risque élevé
■ régions à risque modéré

La fièvre jaune



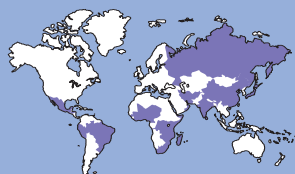
■ régions à risque

La diarrhée des voyageurs



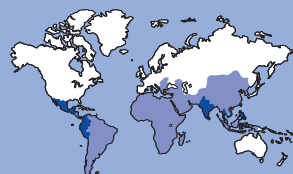
■ régions à risque élevé
■ régions à risque modéré

Le choléra



■ pays où le choléra existe

La rage



■ régions à risque élevé
■ régions à risque modéré

La grippe



■ régions à risque saisonnier :
■ novembre à mars
■ toute l'année
■ avril à septembre

La maladie méningococcique



■ régions à risque

L'encéphalite japonaise



■ régions à risque
■ régions à risque saisonnier

AIDEZ À MINIMISER LES PROBLÈMES DE SANTÉ EN VOYAGE

Veillez parler de votre itinéraire à votre médecin ou à un représentant de la clinique santé-voyage de votre région.

Pour de plus amples renseignements, veuillez nous contacter au 1 800 268-4171.

Sources : www.who.org/ith; www.cdc.gov/travel; Steffen, Dupont, Wilder-Smith, Manual of Travel Medicine and Health, 2003 T132B4 – 01/04



Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Si cela vous est impossible, demandez à quelqu'un de le faire pour vous.

L'exploitation sexuelle des enfants

La plupart des pays appliquent avec fermeté les lois visant à enrayer l'exploitation sexuelle des enfants. Les Canadiens soupçonnés d'avoir exploité sexuellement des enfants au Canada ou à l'étranger peuvent être inculpés en vertu du *Code criminel* du Canada (que l'on peut consulter à l'adresse <http://lois.justice.gc.ca>). Une condamnation entraîne une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section Publications de notre site Web.

À VOTRE RETOUR

La taxe sur le transport aérien

Certains pays imposent une taxe sur le transport aérien et des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour vous en acquitter. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir les Conseils aux voyageurs de notre site Web.



Les douanes canadiennes et les contrôles à l'importation

Si vous êtes absent du Canada pendant 24 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 50 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Cette franchise ne s'applique pas au tabac ni aux boissons alcooliques.

Si vous êtes absent du Canada pour une période de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 200 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcooliques et des produits du tabac : vous pouvez rapporter jusqu'à 1,14 litre (40 oz) de spiritueux ou 1,5 litre (53 oz) de vin, ou une caisse de 24 bouteilles ou canettes de 355 millilitres (12 oz) de bière ou d'ale. Vous pouvez aussi rapporter jusqu'à 200 cigarettes, 50 cigares ou cigarillos, 200 baguettes de tabac et 200 grammes (7 oz) de tabac fabriqué.

Lisez les règlements — porter un sac à main est parfois illégal



En collaboration avec plus de 160 pays, le Canada s'est engagé à protéger quelque 30 000 espèces animales et végétales. Avant de rapporter au pays un article fabriqué à partir d'une de ces espèces, soyez au courant des règlements.

Vous risquez de perdre l'article en question, de faire l'objet d'une poursuite et de vous voir imposer une amende pouvant s'élever à 150 000 \$.

Pour en savoir davantage au sujet de la législation en vigueur, communiquez avec :

Organe de gestion, CITES*
Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H3
Tél. : 1 800 668-6767
ou (819) 997-1840
Télec. : (819) 953-6283
www.cites.ec.gc.ca

Si vous êtes absent du Canada pour une période de sept jours ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 750 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcooliques et des produits du tabac (voir ci-dessus). Veuillez noter que les limites d'âge imposées par les provinces s'appliquent à l'alcool et aux produits du tabac.

Pour calculer le nombre de jours pendant lesquels vous étiez absent, ne comptez pas la date de votre départ, mais incluez celle de votre retour.

Nota : Vous devez toujours payer des droits minimaux pour les produits du tabac inclus dans une exemption personnelle, à moins qu'ils ne portent la marque « Canada Duty Paid — Droit acquitté ».

Renseignez-vous et déclarez

Vous devez déclarer tout ce que vous avez acheté ou acquis à l'étranger, que ce soit pour vous ou qu'il s'agisse de cadeaux que vous offrirez à votre retour, ou encore de produits achetés dans les boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger. Conservez tous les reçus au cas où on vous les demanderait.

La brochure intitulée *Je déclare* (RC4044), publiée par l'Agence des

services frontaliers du Canada (ASFC), indique ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter au Canada après une absence de moins d'un an. Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, vous pouvez profiter de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure de l'ASFC intitulée *Vous revenez vivre au Canada?* (RC4105).

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'un véhicule, adressez-vous à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Les souvenirs illégaux

Il est illégal d'importer au Canada certains produits. Si vous envisagez d'importer de la viande, des œufs, des produits laitiers, des fruits et des légumes frais, des plantes, des animaux ou des produits fabriqués avec leur peau ou leurs plumes, veuillez auparavant demander conseil à l'Agence canadienne d'inspection des aliments — vous pourriez ainsi vous éviter bien des tracas.

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'armes, veuillez communiquer avec le Centre canadien des armes à feu.

Vos souvenirs peuvent être illégaux... Renseignez-vous!

www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage



Your souvenirs may be illegal...

Get the facts!

www.canadianheritage.gc.ca/travel

1 800 O-Canada



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

Il existe plus de 30 000 espèces d'animaux et de plantes sauvages réglementées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Une infraction à la Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, à laquelle peut s'ajouter une amende ou une peine de prison, ou les deux. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec Environnement Canada.

Sachez également qu'il pourrait être défendu de rapporter au Canada des biens culturels dont la vente ou l'exportation est interdite ou contrôlée par leur pays d'origine. Les contrevenants s'exposent à de lourdes peines, et l'article peut être confisqué et retourné dans le pays d'origine. Pour en savoir plus à ce sujet, vous pouvez consulter le ministère

du Patrimoine canadien ou l'ambassade du pays où vous comptez vous rendre.

Si vous avez des questions sur ce que vous avez le droit de rapporter au Canada, veuillez téléphoner au Système d'information automatisé des douanes (voir p. 52) de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Votre santé

Si vous êtes souffrant ou que vous tombez malade à votre retour, consultez votre médecin. Dites-lui, sans attendre qu'il vous le demande, que vous avez habité ou voyagé à l'étranger et dans quel pays. De même, si vous avez été malade pendant votre voyage, consultez votre médecin et décrivez-lui votre itinéraire et le traitement que vous avez reçu.



BUREAUX DU GOUVERNEMENT DU CANADA À L'ÉTRANGER


Voici une liste des bureaux du gouvernement du Canada, par pays, auxquels vous pouvez vous adresser pour obtenir une assistance consulaire.


Les heures et les jours d'ouverture des bureaux ne sont pas les mêmes partout. Téléphonnez au bureau concerné pour vous renseigner à ce sujet. Si, **en cas d'urgence**, il vous est impossible de joindre un bureau, veuillez appeler le Centre des opérations d'urgence à Ottawa (les appels à frais virés sont acceptés), au numéro **(613) 996-8885**, ou en composant le numéro sans frais (voir ci-dessous s'il y en a un) dans le pays où vous vous trouvez.

Dans les pages qui suivent, les numéros de téléphone sont précédés de l'indicatif du pays et du code régional ou de la ville (qui est indiqué entre parenthèses). Ce code doit être composé si vous appelez du pays même. Si vous appelez d'un autre pays, vous devrez dans certains cas composer un autre code régional (ou de la ville); vous devrez aussi composer l'indicatif local des appels à l'étranger, avant l'indicatif du pays et le code régional (ou de la

ville) du bureau que vous voulez joindre. À partir du Canada, si vous téléphonez dans un pays étranger, vous devrez composer le « 011 » avant l'indicatif du pays. Toutefois, pour les appels à destination des États-Unis, des Bermudes et des Antilles, il suffit de composer le « 1 » avant le code régional. Si vous ne parvenez pas à joindre le bureau, renseignez-vous sur les codes auprès d'un téléphoniste.


Dans certains pays, le numéro d'appel sans frais pourrait ne pas fonctionner lorsque l'appel est fait par l'entremise de certains fournisseurs locaux de services téléphoniques ou à l'aide d'un téléphone mobile ou d'un téléphone public. Il est possible également que vous deviez utiliser une carte d'appel, de la monnaie ou des jetons. Des frais internationaux seront peut-être aussi applicables pour faire l'appel.


Le Canada a conclu avec plusieurs autres pays des ententes afin d'offrir à leurs citoyens respectifs des services consulaires à certains endroits dans le monde. Dans la liste qui suit, le symbole  indique qu'un bureau du gouvernement australien offre des services consulaires aux Canadiens présents dans ce pays.

Le symbole  indique que l'accès à Canada Direct est possible dans le pays en question.

Les renseignements qui suivent peuvent changer. Vous trouverez une version à jour de cette liste de bureaux, qui comprend également leurs adresses postale et électronique, à l'adresse www.voyage.gc.ca.

Légende :

 = Bureau australien

 = Accès aux services de Canada Direct

Açores

Voir Portugal, Ponta Delgada

Afghanistan

Tél. : 93 70-294-281, 79-305-464

Afrique du Sud

Durban

Tél. : 27 (31) 303-9695

Johannesburg

Tél. : 27 (11) 442-3130

Le Cap

Tél. : 27 (21) 423-5240

Pretoria

Tél. : 27 (12) 422-3000

Numéro sans frais partout en Afrique du Sud : 0800-992-773

Albanie

Tél. : 355 (4) 257274, 257275

Algérie

Tél. : 213 2191-4951, 2191-4960

Allemagne

Berlin

Tél. : 49 (30) 20 31 20

Düsseldorf

Tél. : 49 (211) 17 21 70

Hambourg

Tél. : 49 (40) 46 00 27 0

Munich

Tél. : 49 (89) 21 99 57 0

Stuttgart

Tél. : 49 (711) 2 23 96 78

Numéro sans frais partout en Allemagne : 00-800-2326-6831

Andorre

Voir Espagne, Madrid

Angola

Tél. : 244 (2) 448-371, -377, -366

Anguilla

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1 888 949-9993

Antigua-et-Barbuda

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1 888 949-9993

Antilles néerlandaises

Tél. : 599 (9) 466-1115, -1121

Arabie saoudite

Djeddah

Tél. : 966 (2) 653-0597, -0434

Riyad

Tél. : 966 (1) 488-2288

Numéro sans frais partout en Arabie saoudite : 800-814-0139

Argentine

Tél. : 54 (11) 4808-1000

Arménie

Tél. : 374 (10) 56-79-90

Aruba

Voir Antilles néerlandaises

Australie

Canberra

Tél. : 61 (2) 6270-4000

Melbourne

Tél. : 61 (3) 9653-9674

Perth

Tél. : 61 (8) 9322-7930

Sydney

Tél. : 61 (2) 9364-3000

Numéro sans frais partout en Australie : 0011-800-2326-6831

Autriche

Tél. : 43 (1) 531-38-3000

Azerbaïdjan

Voir Turquie, Ankara

Bahamas

Tél. : 1 (242) 393-2123

Numéro sans frais : 1 881 949-9993

Bahreïn

Tél. : (973) 17 536270

Numéro sans frais : 800-00-732

Bangladesh

Tél. : 880 (2) 988-7091/2/3/4/5/6/7

Barbade

Tél. : 1 (246) 429-3550

Numéro sans frais : 1 888 949-9993

Bélarus

Voir Pologne

Belgique

Anvers (Antwerpen)

Tél. : 32 (03) 220-0211

Bruxelles

Tél. : 32 (02) 741-0611

Numéro sans frais partout en Belgique : 00-800-2326-6831

Belize

Tél. : 501 223-1060

Bénin

Tél. : 229 21-30-24-79

Bermudes

Tél. : 1 (441) 294-3611

Numéro sans frais : 1 888 949-9993

Bhoutan

Tél. : 975 (2) 322-109, 332-615

Birmanie

Tél. : 95 (1) 251797/8, 251810

Bolivie

Tél. : 591 (2) 241-5141, -5021, -4517

Bonaire

Voir Antilles néerlandaises

Bosnie-Herzégovine

Tél. : 387 (33) 222-033

Botswana

Tél. : 267 30-44-11

Brésil

Belo Horizonte

Tél. : 55 (31) 3261-1071

Brasília

Tél. : 55 (61) 3424-5400

Rio de Janeiro

Tél. : 55 (21) 2543-3004

São Paulo

Tél. : 55 (11) 5509-4321

Numéro sans frais partout au Brésil :
0-800-891-6614

Brunéi Darussalam

Tél. : 673 (2) 22-00-43

Bulgarie

Tél. : 359 (2) 969-9710

Burkina Faso

Tél. : 226 50-31-18-94

Burundi

Tél. : 257 24-58-98

Caïmans (îles)

Voir Jamaïque, Kingston, ou appeler
sans frais au 1 888 949-9993

Cambodge

Tél. : 855 (23) 213 470

Tél. en dehors des heures
de bureau : 855 (12) 812 065

Cameroun

Douala

Tél. : 237 343-29-34

Yaoundé

Tél. : 237 223-2311

Cap-Vert

Voir Sénégal

Chili

Antofagasta

Tél. : 56 (55) 24-7652

Concepción

Tél. : 56 (41) 36-9705

Santiago

Tél. : 56 (2) 362-9660

Numéro sans frais partout au Chili :
800-201-670

Chine

Beijing

Tél. : 86 (10) 6532-3536

Chongqing

Tél. : 86 (23) 6373-8007

Guangzhou

Tél. : 86 (20) 8666-0569

Hong Kong

Tél. : 85 (2) 2810-4321

Numéro sans frais : 001-800-2326-
6831

Shanghai

Tél. : 86 (21) 6279-8400

Numéros sans frais partout en Chine
(sauf à Hong Kong) : 10800-
1400125; 00800-2326-6831

Chypre

Tél. : 357 (2) 2775-508

Numéro sans frais : 8009-6082

Cisjordanie et bande de Gaza

Voir Israël, la Cisjordanie et Gaza

Colombie

Bogotá

Tél. : 57 (1) 657-9800

Cartagena

Tél. : 57 (5) 665-5838

Numéro sans frais partout en
Colombie : 01-800-919-0114

Comores

Voir Tanzanie

Congo (Brazzaville)

Voir République
démocratique du Congo

Congo (Kinshasa)

Voir République
démocratique du Congo

Cook (îles)

Voir Nouvelle-Zélande

Corée

Voir Corée du Sud ou
Corée du Nord

Corée du Nord *

Tél. : 850 2-381-7908

** L'ambassade de Suède offre des
services consulaires aux Canadiens
en Corée du Nord.*

Corée du Sud

Busan

Tél. : 82 (51) 204-5581, 246-3205

Séoul

Tél. : 82 (2) 3455-6000

Numéros sans frais partout en Corée
du Sud : 001-800-2326-6831; 008-
800-2326-6831; 002-800-2326-6831

Costa Rica

Tél. : 506 242-4400

Numéro sans frais : 0-800-015-1161

Côte d'Ivoire

Tél. : 225 20-30-07-00

Croatie

Tél. : 385 (1) 488-1200, -1211

Cuba

Guardalavaca

Tél. : 53 (24) 30-320

La Havane

Tél. : 53 (7) 204 2516

Varadero

Tél. : 53 (45) 61-2078

Danemark

Copenhague

Tél. : 45 33 48 32 00

Nuuk (Groënland)

Tél. : 299 31-16-47

Djibouti

Tél. : 25 (3) 35-38-59, 35-59-50

Dominique

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1 888 949-9993

Égypte

Tél. : 20 (2) 794-3110

Émirats arabes unis 🌐

Abou Dhabi

Tél. : 971 (2) 407-1300

Dubai

Tél. : 971 (4) 314-5555

Numéro sans frais partout aux

Émirats : 800-014-0145

Équateur 🌐

Guayaquil

Tél. : 593 (4) 256-3580, 231-4561

Quito

Tél. : 593 (2) 250-6162, 223-2114

Érythrée

Tél. : 291 (1) 18-64-90, 18-19-40

Espagne 🌐

Barcelone

Tél. : 34 (93) 204-2700

Madrid

Tél. : 34 (91) 423-3250

Málaga

Tél. : 34 (95) 222-3346

Estonie 🌐

Tél. : 372 627 3310/1

États associés des Antilles

Voir Barbade

États-Unis d'Amérique 🌐

Atlanta

Tél. : 1 (404) 532-2000

Boston

Tél. : 1 (617) 262-3760

Buffalo

Tél. : 1 (716) 858-9500

Chicago

Tél. : 1 (312) 616-1860

Dallas

Tél. : 1 (214) 922-9806

Denver

Tél. : 1 (303) 626-0640

Detroit

Tél. : 1 (313) 446-4747

Honolulu, Hawaï 🇺🇸

Tél. : 1 (808) 524-5050, -5054

Los Angeles

Tél. : 1 (213) 346-2700

Miami

Tél. : 1 (305) 579-1600

Minneapolis

Tél. : 1 (612) 333-4641

New York

Tél. : 1 (212) 596-1628

Puerto Rico

Tél. : 1 (787) 759-6629

Numéro sans frais : 1 877 388-3124

San Diego

Tél. : 1 (619) 615-4286

Seattle

Tél. : 1 (206) 443-1777

Washington

Tél. : 1 (202) 682-1740

Numéro sans frais partout aux

États-Unis (sauf à Puerto Rico et

à Hawaï) : 1 888 949-9993

Éthiopie

Tél. : 251 (11) 371-3022

Ex-République yougoslave de Macédoine

Voir Macédoine (ex-République yougoslave de)

Fidji 🌐

Tél. : (679) 6722-400, 9924-999

(téléphone mobile)

Finlande 🌐

Tél. : 358 (9) 228-530

Numéro sans frais : 990-800-2326-

6831; avec un téléphone mobile :

800-2326-6831

France 🌐

Lille

Tél. : 33 3-20-14-05-78

Lyon

Tél. : 33 4-72-77-64-07

Nice

Tél. : 33 4-93-92-93-22

Paris

Tél. : 33 1-44-43-29-00

Saint-Pierre-et-Miquelon

Tél. : 508 41-55-10

Toulouse

Tél. : 33 5-61-52-19-06

Numéro sans frais partout en France :

00-800-2326-6831

Gabon 🌐

Tél. : 241 73-73-54

Gambie

Voir Sénégal

Géorgie

Voir Turquie, Ankara

Ghana 🌐

Tél. : 233 (21) 21-15-21, 22-85-55

Grande-Bretagne 🌐

Voir Royaume-Uni

Grèce 🌐

Athènes

Tél. : 30 (210) 727-3400

Thessalonique

Tél. : 30 (2310) 256-350

Grenade 🌐

Voir Barbade

Groënland

Voir Danemark, Nuuk

Guadeloupe 🌐

Voir Barbade

Guam 🌐

Voir Micronésie

Guatemala 🌐

Tél. : 502 2365-1250, 2363-4348

Guinée

Voir Sénégal

Guinée équatoriale

Voir Gabon

Guinée-Bissau

Voir Sénégal

Guyana

Tél. : 592 227-2081/2/3/4/5

Guyane française

Voir Guyana

Haïti

Tél. : 509 249-9000

Tél. en dehors des heures de bureau :
509 558-0479

Hawaï

Voir États-Unis d'Amérique, Honolulu

Honduras

Tél. : 504 232-4551

Hong Kong

Voir Chine, Hong Kong

Hongrie

Tél. : 36 (1) 392-3360

Inde

Bangalore

Tél. : 91 (80) 2558-1116, 2559-9418

Chandigarh

Tél. : 91 (172) 505-0300

Chennai

Tél. : 91 (44) 2833-0888

Kolkata (anciennement Calcutta)

Tél. : 91 (33) 2242-6820

Mumbai (anciennement Bombay)

Tél. : 91 (22) 2287-6027

New Delhi

Tél. : 91 (11) 5178-2000

Indonésie

Denpasar (Bali)

Tél. : 62 (361) 283-011, -241

Jakarta

Tél. : 62 (21) 2550-7800

Surabaya (Java orientale)

Tél. : 62 (31) 546-3419

Numéro sans frais partout en
Indonésie : 008-800-105-171

Iran

Tél. : 98 (21) 8873-2623

Irak

Voir Jordanie

Irlande

Tél. : 353 (1) 417-4100

Tél. en dehors des heures de bureau :
353 (1) 478-1476
Numéro sans frais : 00-800-2326-6831

Islande

Tél. : 354 575-6500

Numéro sans frais : 800-8462

Israël, la Cisjordanie et Gaza

Ramallah

Tél. : 972 (2) 295-8604

Tel Aviv

Tél. : 972 (3) 636-3300

Numéro sans frais partout en Israël,
en Cisjordanie et dans la bande de
Gaza : 014-800-2326-6831

Italie

Milan

Tél. : 39 (02) 6758-1

Naples

Tél. : 39 (081) 401-338

Padoue

Tél. : 39 (049) 876-4833

Rome

Tél. : 39 (06) 44 59 81

Sulmona

Tél. : 39 (0864) 212-341

Numéros sans frais partout
en Italie : 00-800-172-213;
00-800-2326-6831

Jamaïque

Kingston

Tél. : 1 (876) 926-1500

Montego Bay

Tél. : 1 (876) 952-6198

Japon

Fukuoka

Tél. : 81 (092) 752-6055

Hiroshima

Tél. : 81 (082) 246-0057

Nagoya

Tél. : 81 (052) 972-0450

Osaka

Tél. : 81 (06) 6212-4910

Sapporo

Tél. : 81 (011) 726-2863

Tokyo

Tél. : 81 (03) 5412-6200

Numéros sans frais partout au Japon :
001-010-800-2326-6831 (KDDI),
0041-010-800-2326-6831 (Nippon
Telecom), 0061-010-800-2326-6831
(Cable & Wireless IDC)

Jordanie

Tél. : 962 (6) 520-3300

Kazakhstan

Tél. : 7 (3272) 501151

Kenya

Tél. : 254 (20) 366 3000

Kirghizistan (République kirghize)

Tél. : 996 (312) 65-01-01, 65-05-06

Kiribati

Tél. : 686 21-184

Kosovo

Voir Serbie et Monténégro

Koweït

Tél. : 965 256-3025

Laos

Tél. : 856 (21) 413 600

Lesotho

Tél. : 266 (22) 316-555

Lettonie

Tél. : 371 781-3945

Numéro sans frais : 800-0171

Liban

Tél. : 961 (4) 713-900

Libéria

Voir Côte d'Ivoire

Libye

Tél. : 218 (21) 335-1633

Liechtenstein

Voir Suisse, Berne

Lituanie

Tél. : 370 (5) 249-0950
Numéro sans frais : 88-003-0022

Luxembourg

Tél. : 35 (2) 262-70-570
Numéro sans frais : 0800-3679

Macao

Voir Chine, Hong Kong

Macédoine (ex-République yougoslave de)

Tél. : 389 (2) 3225-630

Madagascar

Tél. : 261 (20) 22-425-59,
22-423-22

Malaisie

Kuala Lumpur
Tél. : 6 (03) 2718-3333

Penang

Tél. : 6 (04) 389-3300

Malawi

Tél. : 265-(1) 645-441, 641-612,
643-277

Maldives (îles)

Voir Sri Lanka

Malï

Tél. : 223 221-2236

Malte

Tél. : 356 255-23233

Mariannes du Nord (îles)

Voir Micronésie

Maroc

Tél. : 212 (37) 68 74 00

Marshall (îles)

Voir Micronésie

Martinique

Voir Barbade

Maurice

Tél. : 230 212-5500

Mauritanie

Tél. : 222 529 26 97/8

Mexique

Acapulco
Tél. : 52 (744) 484-1305, 481-1349

Cancún

Tél. : 52 (998) 883-3360/1

Guadalajara

Tél. : 52 (33) 3615-6270, -6215,
-6266, 3616-5642

Mazatlán

Tél. : 52 (669) 913-7320

Mexico

Tél. : 52 (55) 5724-7900,
poste : 3322
Tél. en dehors des heures de bureau :
01-800-706-2900

Monterrey

Tél. : 52 (81) 8344-3200, -2753,
-2906, -2961, 8345-9105, -9045

Oaxaca

Tél. : 52 (951) 513-3777

Puerto Vallarta

Tél. : 52 (322) 293-0098/9

San José del Cabo

Tél. : 52 (624) 142-4333

Tijuana

Tél. : 52 (664) 684-04-61

Numéro sans frais partout au
Mexique : 001-800-514-0129

Micronésie

Tél. : 691 320-5448

Moldavie

Voir Roumanie

Monaco

Tél. : 377 97 70 62 42

Mongolie

Tél. : 976 (11) 328-285

Montserrat

Voir Barbade

Mozambique

Tél. : 258 (21) 492-623, -624, -470

Myanmar

Voir Birmanie

Namibie

Tél. : 264 (61) 251 254

Nauru

Voir Australie, Canberra

Népal

Tél. : 977 (1) 4415-193, -389, -391,
-861, 4426-885, 4425-669

Nicaragua

Tél. : 505 (2) 68-0433, -3323

Niger

Tél. : 227 75-36-86/7

Nigéria

Abuja
Tél. : 234 (9) 413-9910,
9932/3, -9955

Lagos

Tél. : 234 (1) 262-2512/3/5

Port Harcourt

Tél. : 234 (8) 461-0434, -1601

Niue (île)

Voir Nouvelle-Zélande

Norvège

Bergen
Tél. : 47 55-29-71-30

Oslo

Tél. : 47 22-99-53-00
Numéro sans frais partout en
Norvège : 00-800-2326-6831

Nouvelle-Calédonie

Tél. : 687 27-2414

Nouvelle-Zélande

Tél. : 64 (4) 473-9577

Oman

Voir Arabie saoudite - Riyad

Ouganda

Tél. : 256 (41) 258-141, 758-141,
256 (31) 260-511
Tél. en dehors des heures de bureau :
256 (75) 758-141

Ouzbékistan

Tél. : 998 (71) 120-72-70,
137-67-28

Pakistan

Islamabad

Tél. : 92 (51) 227-9100
Tél. en dehors des heures de bureau :
92 (51) 227-9113

Karachi

Tél. : 92 (21) 561-0685,
-1031/2/3/4/5/6/7

Lahore

Tél. : 92 (42) 578-1763

Palau

Voir Micronésie

Panama

Tél. : 507 264-9731, -7115

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Tél. : 675 325-9333

Paraguay

Tél. : 595 (21) 227-207

Pays-Bas

Tél. : 31 (70) 311-1600

Pérou

Tél. : 51 (1) 444-4015
Numéro sans frais : 0-800-50602

Philippines

Cebu

Tél. : 63 (32) 256-3320

Manille

Tél. : 63 (2) 857-9000/1

Numéro sans frais partout aux
Philippines : 1-800-1-110-0226

Pologne

Tél. : 48 (22) 584-3100
Numéro sans frais : 00-800-111-4319

Polynésie française

Voir Nouvelle-Calédonie

Portugal

Faro
Tél. : 351 289-80-3757

Lisbonne

Tél. : 351 21316-4600

Ponta Delgada (Açores)

Tél. : 351 296-281488
Numéro sans frais partout au
Portugal : 800-819-826

Puerto Rico

Voir États-Unis d'Amérique, Puerto
Rico, ou appeler sans frais au
1 877 388-3124

Qatar

Voir Koweït

République centrafricaine

Tél. : 236 61-30-39

République démocratique du Congo

Tél. : 243 895-0310
Tél. en dehors des heures de bureau :
243 81-700-5188

République dominicaine

Puerto Plata

Tél. : 1 (809) 586-5761

Santo Domingo

Tél. : 1 (809) 685-1136
Numéro sans frais : 1 200-0012

Numéro sans frais partout en
République dominicaine : 1 888
156-3102

République tchèque

Tél. : 420 27210-1800

Roumanie

Tél. : 40 (21) 307-5000

Royaume-Uni

Belfast
Tél. : 44 (2891) 272060

Birmingham

Tél. : 44 (121) 236-6474

Cardiff

Tél. : 44 (0) 2920-449635

Édimbourg

Tél. : 44 (131) 473 6320

Londres

Tél. : 44 (20) 7258-6600
Numéro sans frais partout au
Royaume-Uni : 00-800-2326-6831

Russie

Moscou
Tél. : 7 (495) 105-6000

Saint-Petersbourg

Tél. : 7 (812) 325-8448

Vladivostok

Tél. : 7 (4232) 49-11-88
Numéro sans frais partout en Russie :
810-800-201-41012

Rwanda

Tél. : 250 5 73210

Sainte-Lucie

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1 881 949-9993

Saint-Kitts-et-Nevis

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1 888 949-9993

Saint-Marin

Voir Italie, Rome

Saint-Martin/Sint Maarten

Tél. : 599 544-2168
Tél. en dehors des heures de bureau :
599-557-5202

Saint-Pierre-et-Miquelon

Voir France, Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Siège (Cité du Vatican)

Tél. : 39 (06) 6830-7316, -7386,
-7398
Numéro sans frais : 00-800-2326
-6831

Saint-Vincent-et-les-Grenadines 🇧🇩

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1 881 949-9993

Salomon (îles) 🇸🇧

Tél. : 677 21561/2/3

Salvador

Tél. : 503 2279-4655

Samoa 🇸🇲

Tél. : 68 (5) 234-11, 236-13, 252-32

São Tomé-et-Príncipe

Voir Gabon

Sénégal 🇸🇳

Tél. : 221 889-47-00
Numéro sans frais : 001-800-514-0129

Serbie et Monténégro

Tél. : 381 (11) 306-3000
Tél. en dehors des heures de bureau : 381 (11) 306-3050

Seychelles

Voir Tanzanie

Sierra Leone

Voir Guinée

Singapour 🇸🇬

Tél. : 65 6325-3200
Numéro sans frais : 001-800-2326-6831

Slovaquie 🇸🇰

Tél. : 421 (2) 5920-4031

Slovénie

Tél. : 386 (1) 430-3570

Somalie

Voir Kenya

Soudan

Tél. : 249 (183) 56 36 70/72/73/74

Sri Lanka 🇸🇯

Tél. : 94 (11) 522-6232
(5-CANADA), 269-5841

Suède 🇸🇪

Göteborg

Tél. : 46 (31) 707-4288

Malmo

Tél. : 46 (40) 40 23 51

Stockholm

Tél. : 46 (8) 453-3000

Numéro sans frais partout en Suède : 00-800-2326-6831

Suisse 🇨🇭

Berne

Tél. : 41 (31) 357 3200

Genève

Tél. : 41 (22) 919-92-00

Numéro sans frais partout en Suisse : 00-800-2326-6831

Suriname

Tél. : 59 (7) 424-527

Swaziland

Voir Afrique du Sud, Pretoria

Syrie 🇸🇾

Alep

Tél. : 963 (21) 268-4160

Damas

Tél. : 963 (11) 611-6692, -6851

Tadjikistan

Voir Kazakhstan

Tahiti 🇲🇫

Voir Nouvelle-Calédonie

Taïwan 🇹🇼

Tél. : 886 (2) 2544-3000
Numéro sans frais : 00-800-2326-6831

Tanzanie

Tél. : 255 (22) 211-2831/2/3/4

Tchad

Tél. : 235 53-42-80
Tél. en dehors des heures de bureau : 235 27-30-27

Thaïlande 🇹🇭

Bangkok

Tél. : 66 (2) 636-0540

Chiang Mai

Tél. : 66 (53) 850-147, 242-292

Numéro sans frais partout en Thaïlande : 001-800-156-220-0142

Timor-Oriental 🇹🇲

Tél. : 670 390-322-111

Togo

Tél. : 228 (2) 21 32 99
Tél. en dehors des heures de bureau : 228 (9) 05 46 81

Tonga 🇹🇴

Tél. : 676 23-244

Trinité-et-Tobago 🇹🇹

Tél. : 1 (868) 622-6232 (6-CANADA)
Numéro sans frais : 1 800 387-3124

Tunisie

Tél. : 216 71-104-000

Turkménistan

Voir Turquie, Ankara

Turks et Caïcos (îles) 🇹🇨

Voir Jamaïque, Kingston

Turquie 🇹🇷

Ankara

Tél. : 90 (312) 409-2700

Istanbul

Tél. : 90 (212) 251-9838

Numéro sans frais partout en Turquie : 00800-14-220-0149

Tuvalu

Voir Nouvelle-Zélande

Ukraine 🇺🇦

Kyiv

Tél. : 380 (44) 270-7144

Lviv

Tél. : 380 (322) 97-1772

Uruguay 🇺🇾

Tél. : 598 (2) 902-2030

Vanuatu 🇻🇺

Tél. : 678 22-777

Vatican

Voir Saint-Siège

Venezuela

Caracas

Tél. : 58 (212) 600-3000, -3042, -3043

Isla de Margarita

Tél. : 58 (295) 264-1684

Vierges britanniques (îles)

Voir Barbade

Vietnam

Hanoi

Tél. : 84 (4) 734 5000

Ho Chi Minh-Ville

Tél. : 84 (8) 827-9899

Yémen

Tél. : 967 (1) 20 88 14

Yougoslavie, république fédérale de

Voir Serbie et Monténégro

Zambie

Tél. : 260 (1) 25 08 33

Zimbabwe

Tél. : 263 (4) 252-181/2/3/4/5

SOURCES D'INFORMATION

Affaires étrangères Canada Direction générale des affaires consulaires

www.voyage.gc.ca

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Renseignements généraux

Tél. : 1 800 267-6788 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 944-6788
ATS : 1 800 394-3472 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 944-1310
Courriel : voyage@international.gc.ca

Urgences

Tél. : (613) 996-8885 (appels à frais virés de l'étranger)
Courriel : sos@international.gc.ca

Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage

[www.voyage.gc.ca/main/drugs_
menu-fr.asp](http://www.voyage.gc.ca/main/drugs_menu-fr.asp)

Publications (gratuites)

Vous pouvez consulter nos brochures sur la sécurité en voyage à l'adresse www.voyage.gc.ca ou les commander en composant le 1 800 267-8376 (au Canada) ou le (613) 944-4000.

Conseils aux voyageurs (gratuits)

Ces rapports que l'on peut consulter à l'adresse www.voyage.gc.ca renseignent les voyageurs sur la situation dans plus de 200 destinations étrangères : sécurité, questions de santé et exigences d'entrée. On peut également les commander par téléphone : 1 800 267-6788 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 944-6788.

Bureaux diplomatiques

Liste des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger : www.voyage.gc.ca/alt/bureauxcan.asp

Liste des bureaux de gouvernements étrangers au Canada : www.voyage.gc.ca/alt/representants.asp

Agence canadienne d'inspection des aliments

www.inspection.gc.ca

Centres de service à l'importation (CSI) :

| | |
|----------------|----------------|
| CSI de l'Est | 1 877 493-0468 |
| CSI du Centre | 1 800 835-4486 |
| CSI de l'Ouest | 1 888 732-6222 |

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Que puis-je rapporter au Canada?*

POUR COMMANDER :

Tél. : 1 800 442-2342 ou
(613) 225-2342

LES BROCHURES DES AFFAIRES CONSULAIRES

UN VOYAGEUR AVERTI EN VAUT DEUX!

Vous prévoyez de voyager, de travailler, d'étudier ou de prendre votre retraite dans un autre pays? Nos brochures gratuites sur la sécurité en voyage vous aideront à faire de votre séjour à l'étranger une expérience agréable.

Pour télécharger une de nos publications ou la commander en version imprimée, veuillez consulter le site Web ou téléphoner au 1 800 267-8376 (au Canada) ou au (613) 944-4000.

 www.voyage.gc.ca



Agence de santé publique du Canada

www.santevoyage.gc.ca

Programme de médecine des voyages

Tél. : (613) 957-8739

Agence des services frontaliers du Canada

www.asfc.gc.ca

Système d'information automatisé des douanes

Tél. : 1 800 959-2036 (au Canada) ou (204) 983-3700 ou (506) 636-5067

PUBLICATIONS (GRATUITES)

- *Importation d'une arme à feu ou d'une arme au Canada* (RC4227)
- *Je déclare* (RC4044)
- *L'importation d'un véhicule au Canada* (RC4140)
- *Vous passez la frontière avec 10 000 \$ ou plus?* (RC4321)
- *Vous revenez vivre au Canada?* (RC4105)

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Composez le 1 800 959-2221 (au Canada et aux États-Unis), rendez-vous à www.cbsa-asfc.gc.ca/ formulaires ou communiquez avec le bureau de douane de votre région.

Agence du revenu du Canada

www.arc.gc.ca

Bureau international des services fiscaux

Tél. : 1 800 267-5177 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 954-1368

Comptes de retenue des non-résidents :

1 800 267-3395 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 952-2344

Les appels à frais virés sont acceptés.

Programme de résolution des problèmes :

1 800 661-4985 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 957-1407

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (T4131)

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Visitez le site de l'ARC (www.arc.gc.ca) ou appelez au 1 800 959-3376 (au Canada et aux États-Unis) ou au (613) 954-1368.

Association canadienne de santé publique

www.cpha.ca

PUBLICATIONS (\$) :

- *Carnet de vaccination du voyageur*
- *Don't Drink The Water : The Complete Traveller's Guide to Staying Healthy in Warm Climates*
- *Voyages internationaux et santé*

POUR COMMANDER :

Tél. : (613) 725-3769
Télé. : (613) 725-9826
Courriel : hrc@cpha.ca

Association canadienne des automobilistes

www.caa.ca

Centre canadien d'information sur le VIH/sida

(Association canadienne de santé publique)
www.aidsida.cpha.ca

PUBLICATION (\$) POUR PLUSIEURS EXEMPLAIRES)

- *Ce qu'il faut savoir sur le VIH et le sida*

POUR COMMANDER :

Tél. : 1 877 999-7740
Courriel : aidsida@cpha.ca

Centre canadien des armes à feu

www.cfc-ccaf.gc.ca

Tél. : 1 800 731-4000

Courriel : canadian.firearms@justice.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada

www.cic.gc.ca

Télécentre de CIC

Tél. : 1 888 242-2100 (au Canada)
ATS : 1 888 576-8502 (au Canada, entre 8 h et 16, heure normale de l'Est)

PUBLICATIONS (SUR INTERNET SEULEMENT)

- *Comment prouver votre citoyenneté canadienne*
- *La double citoyenneté*
- *Processus d'immigration en adoption internationale*

POUR CONSULTER :

Rendez-vous à www.cic.gc.ca

Environnement Canada — CITES

www.cites.ec.gc.ca

Tél. : 1 800 668-6767

ou (819) 997-1840

Télé. : (819) 953-6283

Institut canadien des conseillers en voyages

www.citc.ca

PUBLICATION SUR LES FRAUDES EN VOYAGE (\$)

- Scam Watch, vol. 1 (*Defining Travel Common Sense*)

POUR COMMANDER :

Tél. : 1 800 589-5776 ou

(416) 484-4450

Courriel : info@citc.ca ou consulter www.citc.ca

Office des transports du Canada

www.otc.gc.ca

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Guide de transport aérien à l'intention des personnes ayant une déficience*

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Voir le site www.otc.gc.ca

Tél. : 1 888 222-2592

ATS : 1 800 669-5575

Passeport Canada

www.ppt.gc.ca

Passeports, certificats d'identité et documents de voyage

Tél. : 1 800 567-6868 (au Canada

et aux États-Unis)

ATS : 1 866 255-7655

Patrimoine canadien

www.pch.gc.ca/mcp

Programme des biens culturels mobiliers

Tél. : 1 866 999-2494 ou

(819) 997-7761

Radio Canada International

(Société Radio-Canada)

www.rcinet.ca

Tél. : (514) 597-7500

Société canadienne de santé internationale

www.csih.org

Liste des cliniques santé-voyage

Courriel : csih@csih.org

Tél. : (613) 241-5785

Transports Canada

www.tc.gc.ca

Voyage accessible

www.accesstotravel.gc.ca

Transport des matières dangereuses

www.tc.gc.ca/aviationcivile/commerce/marchandisesdangereuses



Affaires étrangères Canada est fier d'avoir reçu l'appui des sociétés et organismes suivants, qui ont contribué à la production et à la diffusion de *Bon voyage, mais...*, afin d'aider les Canadiens qui se rendent à l'étranger à bien se préparer.

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien est une société d'État devenue opérationnelle le 1^{er} avril 2002. Elle est responsable devant le Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Transports. L'ACSTA est responsable du contrôle des passagers et de leurs effets personnels aux aéroports à la grandeur du pays. Pour en savoir plus : www.acsta.gc.ca ou 1 888 294-2202.

L'Association canadienne des « snowbirds » (ACS) est un organisme national de revendication sans but lucratif dont le mandat est de s'attacher à défendre et à améliorer les droits et privilèges des Canadiens qui voyagent. Pour obtenir plus d'information, téléphonez au 1 800 734-7149 ou rendez-vous sur le site www.snowbirds.org. Medipac est le seul fournisseur d'assurance médicale de voyage exclusivement soutenu par l'ACS. Pour obtenir de l'information et connaître les tarifs : 1 888 MEDIPAC (633-4722) ou www.medipac.com.

Canada Direct est une marque de commerce de Teleglobe Bermuda Ltd., un des fournisseurs les plus importants de services internationaux de voix, d'itinérance sans-fil et de données/IP. Téléglobe offre un portefeuille solide de services de télécommunications internationaux et possède un des réseaux les plus étendus au monde, qui est régulièrement classé parmi les plus robustes et fiables. Pour en savoir plus : www.infocanadadirect.com.

Environnement Canada administre la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Il a pour rôle de veiller à ce que le commerce international des spécimens vivants d'espèces réglementées, y compris les produits qui en sont dérivés, ne menace pas la survie de ces espèces en raison de leur surexploitation et de protéger ces ressources pour l'avenir. Pour en savoir plus : www.cites.ec.gc.ca.



Nos partenaires

Le **ministère du Patrimoine canadien**, par ses politiques et lois, aide à promouvoir et à protéger le patrimoine mondial. Il veut s'assurer que les Canadiens voyageant à l'étranger savent que des règles peuvent gouverner l'achat et l'exportation de biens ayant une importance culturelle qu'ils achètent comme souvenirs. Pour en savoir plus : www.pch.gc.ca/pbcm.

L'**Office des transports du Canada** est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui doit rendre des décisions sur les questions touchant aux modes de transport réglementés par le gouvernement fédéral. Si vous avez des doléances au sujet de votre expérience de voyage, et que vous n'avez pas obtenu satisfaction du transporteur aérien, l'Office des transports du Canada peut intervenir pour vous. Composez le 1 888 222-2592 (ATS : 1 800 669-5575) ou visitez le site Web de l'Office, à l'adresse www.otc.gc.ca.

Pardon Services Canada aide les Canadiens à supprimer leur casier judiciaire. Voyager à l'étranger avec un casier judiciaire peut entraîner la saisie des biens ou du véhicule, l'annulation du séjour, la détention ou la déportation. Pour obtenir une brochure d'information gratuite, faites le 1-8-NOW-PARDON (1 866 972-7366) ou visitez www.pardonservicescanada.com.

Le **Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage** est administré par Affaires étrangères Canada. Il a pour but de sensibiliser les Canadiens aux conséquences que pourrait occasionner leur implication dans une affaire de drogue pendant un séjour à l'étranger et de décourager les voyageurs de prendre de tels risques. Pour planifier un voyage agréable et sécuritaire, vous pouvez consulter le site www.voyage.gc.ca.

Le **Programme de médecine des voyages de l'Agence de santé publique du Canada** évalue les risques pour la santé associés aux voyages ou séjours faits par des Canadiens à l'étranger et offre de l'information à la population et aux professionnels de la santé afin d'aider les voyageurs à rester en santé pendant leur séjour à l'étranger et de prévenir l'introduction de maladies infectieuses au Canada à leur retour. Pour en savoir plus : www.santevoyage.gc.ca.



Nos partenaires

Les jeunes sont une des priorités du gouvernement du Canada. Les **Programmes internationaux pour les jeunes d'Affaires étrangères Canada** encouragent les jeunes Canadiens à acquérir des compétences qui les aideront à être concurrentiels tant au Canada que sur les marchés mondiaux. Qu'ils soient intéressés à voyager ou à travailler à l'étranger, le Canada leur offre divers programmes, créés pour eux. Pour en savoir plus : www.canada123go.ca ou 1 877- go123go.

Premier producteur de vaccins au Canada, **Sanofi Pasteur Limitée** (qui s'appelait auparavant Aventis Pasteur Limitée) fabrique ou distribue 30 vaccins et produits immunothérapeutiques, qui protègent contre 17 maladies infectieuses ou courantes. Sanofi Pasteur vous souhaite de voyager sans problème de santé et en toute sécurité, et vous invite à contacter, avant votre départ, un médecin ou une clinique de médecine des voyages dans votre région, afin d'obtenir des vaccinations et des conseils généraux sur la santé. Pour en savoir plus : www.travelvacs.ca.

Telfer International Consultants est un chef de file du secteur des assurances. Depuis plus de 30 ans, la société offre une assurance médicale complète aux Canadiens qui travaillent à l'étranger, notamment dans le cas de postes ou d'emplois dans des pays présentant un risque élevé. Vous pouvez communiquer avec nous par téléphone, au (514) 284-2002, ou par courriel, à l'adresse info@telferinsurance.com, ou consulter le site www.telferinc.com.

À **Transports Canada**, la division des Normes relatives aux marchandises dangereuses, Direction de l'aviation commerciale et d'affaires, fournit des conseils techniques sur la mise à jour et l'élaboration de règlements visant le transport aérien des marchandises dangereuses. Pour en savoir plus : www.tc.gc.ca.

APPELEZ AU CANADA SANS TRACAS



Simplifiez vos appels

www.infocanadadirect.com

Canada Direct^{MC}

*vous offre un moyen simple et
pratique de téléphoner de l'étranger*

Pour appeler au Canada (ou ailleurs) depuis l'étranger en passant par le réseau de télécommunications canadien, composez le numéro d'accès au service **Canada Direct** pour le pays où vous vous trouvez (voir liste ci-dessous) et suivez les instructions du guide parlé. Un téléphoniste canadien bilingue est toujours disponible pour vous aider. Pour plus de précisions sur **Canada Direct**, visitez le site www.infocanadadirect.com ou communiquez avec votre compagnie de téléphone locale, Bell Canada, au 1 800 561-8868, ou Telus, au 1 888 308-2222.



MTS



SaskTel



Communications intercontinentales
acheminées par Téléglobe Bermuda Ltd.



Téléphonez au Canada sans tracas grâce à **Canada Direct**

- Service accessible à partir de tout téléphone, à l'exception de certains téléphones privés et publics.
- △ Appareils ou téléphones publics spécifiques.
- Service uniquement accessible à partir de téléphones permettant la composition internationale directe.
- ▲ Une pièce de monnaie ou une carte téléphonique peut être requise dans les téléphones publics.
- Appels moyennant un supplément.
- ✖ Attendre la deuxième tonalité avant de composer.
- ▶ Carte de débit requise pour les téléphones à carte.

Appels nationaux et internationaux

Vous pouvez effectuer des appels à l'intérieur du pays où vous êtes ou à partir de ce pays vers la plupart des pays du monde. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Le tarif des appels à destination de pays voisins est plus élevé.

^{MC} **Canada Direct** est une marque de commerce de Téléglobe Bermuda Ltd. utilisée sous licence.

Numéros d'accès à Canada Direct

| | |
|--|--|
| Afrique du Sud ●▲ | 0 800 99-0014 |
| Allemagne ● | 0 800 888-0014 |
| Antigua △ (Barbuda) | 1 800 744-2580 |
| Argentine ● | 0 800 222-1004 et 800 888-3868 |
| Australie ▲▲ | 1 800 881-150 et 1 800 551-177 |
| <small>(Tasmanie, île Christmas)</small> | |
| Autriche ● | 0 800 200-217 |
| Bahamas △ | 1 800 463-0501 |
| Bahreïn ▲ | 800-00-100 |
| Barbade △ | 1 800 744-2580 |
| Bélarus ✖ | 8*800-111 |
| <small>(Mogilev, Gomel, Vitebsk, Grodno, Brest, Minsk)</small> | |
| Belgique ▲● | 0 800 10019 ou 0 800 70019 |
| Belize △ | (Hôtels) 558 (Téléphones publics) 816 |
| Bermudes △ | 1 800 744-2580 |
| Bolivie ●▲ | 800-10-0101 |
| Brésil ●▲ | 0 800 890-0014 |
| Brunei ●▲ | 800 010 |
| Bulgarie ■ | 00 800 1359 |
| Canada-Bell ●▲ | 1 800 555-1111 |
| Canada-Telus ●▲ | 1 800 646-0000 |

| | |
|----------------------------------|---|
| Chili ● | 800 360-280 ou 800 800-226 |
| Chine ● | 108-186 |
| Chypre ● | 800 90012 |
| Colombie ● | 01-800-9-19-0057 <small>(île San Andres)</small> |
| Costa Rica ●▲ | 0 800 015-1161 |
| Côte d'Ivoire ● | 00-11-00 |
| Croatie ● | 0 800 22-01-01 |
| Danemark ● | 80-01-00-11 |
| Dominique △ | 1 800 744-2580 |
| Égypte ●▲ | (02) 365-3643 <small>(Le Caire)</small> 365-3643 |
| Émirats arabes unis ■ | 0-800-141 |
| Équateur ▲ | 1-999-175 |
| Espagne ● | 900-99-00-15 <small>(Îles Baléares, îles Canaries, Ceuta, Melilla)</small> |
| Estonie ● | 0800-12011 |
| États-Unis-Bell Canada ●▲ | 1 800-555-1111 <small>(Alaska, Hawaï)</small> |
| États-Unis-Telus ●▲ | 1-800-646-0000 <small>(Alaska, Hawaï)</small> |
| Fiji ● | 004-890-1005 |
| Finlande ▲● | 0 800 110-011 |
| France ●▲ | 0 800 99-00-16 <small>(Corse)</small> ou 0 800 99-02-16 |

| | |
|--------------------------------|--|
| Gabon ▲✖ | 00*012 |
| Ghana ●▲ | 019-233 |
| Grèce ●▲ | 00 800 1611 |
| Grenade △ | 1 800 744-2580 |
| Guadeloupe ●▲ | 0 800 99-0016 <small>(Saint-Barthélemy, Saint-Martin - partie française, Marie-Galante)</small> |
| Guam ● | 1 888 788-1005 |
| Guatemala ▲ | 9999-198 |
| Guyane | 0161 <small>(Georgetown)</small> 161 |
| Guyane française ●▲ | 0 800 99-0016 |
| Haïti | 161 |
| Hong-Kong ● | 800 96-1100 |
| Hongrie ●▲ | 06 800 01211 |
| Îles Caïmans △ | 1 800 744-2580 |
| Île Maurice ● | 01-110 |
| Île de la Réunion ● | 0 800 99-00-16 |
| Îles Turks et Caïcos ● | 01 800 744-2580 |
| Îles Vierges (É.-U.) ●▲ | 1 800 496-0008 |
| Îles Vierges (G.-B.) ● | 1-800-744-2580 |
| Inde ▲ | 000-167 |

| | |
|----------------------|---|
| Indonésie ▲ | 001-801-16 ou 008-801-16 |
| Iran △ | Téléphones spécifiques |
| Irlande ●▲ | 1-800 555001 |
| Islande ● | 800-9010 |
| Israël ● | 1-80-9494-105 ou 1-80-9205-140 <small>(Aucun accès depuis les territoires palestiniens)</small> |
| Italie ●▲ | 800-17-2213 <small>(île d'Elbe, Saint-Marin, Cité du Vatican)</small> |
| Jamaïque | 1 800 222-0016 <small>(Hôtels)</small> 876 |
| Japon ●▲ | 00-539-161 ou 00 66 55161 |
| Kenya ●▲■ | 0 800-2201-14 |
| Liban ● | 01-423-935 |
| Lituanie ● | 8 800 9-0004 |
| Luxembourg ●▲ | 800 2 0119 |
| Macao ● | 0 800 100 |
| Macédoine ●▲ | 00 800 4277 |
| Malaisie ●▲ | 1 800 80-0017 |
| Malte ● | 800-90-150 |
| Maroc ■ | 00-211-0010 |
| Martinique ●▲ | 0800 99-0016 |
| Mexique ▲● | 01 800 123-0200 01 800 021-1994 |
| Monaco ●▲ | 800 90016 |
| Montserrat △ | 1 800 744-2580 |

| | |
|------------------------------|---|
| Nicaragua ●▲ | 1-800-0168 |
| Norvège ● | 800 19-111 <small>(Jan Mayen, Svalbard)</small> |
| Nouvelle-Zélande ●▲ | 000-919 <small>(Îles Chatham)</small> |
| Pakistan ● | 00 800 15-001 |
| Panama ● | 00 800 0119 |
| Paraguay ▲ | 008-14-800 |
| Pays-Bas ●▲ | 0 800 022-9116 |
| Pérou ●▲ | 800 502-90 |
| Philippines ●▲ | 10510 |
| Pologne ●▲✖ | 0*0 800 111-4118 |
| Porto Rico ●▲ | 1 800 496-7123 |
| Portugal ● | 800 800-122 <small>(Açores, île de Madère)</small> |
| République de Corée ▲ | 00-722-015 (KT) |
| Rép. dominicaine ● | 1800 333-0111 |
| Rép. tchèque ● | 800-001-115 |
| Roumanie ●▲ | 01 800 5000 |
| Royaume-Uni ● | 0 800 559-3141 et 0 800 096-0634 <small>(Angleterre, Écosse, pays de Galles, Irlande du Nord, île de Man, Guernesey)</small> |
| Russie ✖ | 8*10 800 110 1012 |
| Sénégal ●▲ | 800-3074 |
| Singapour ●▲ | 8000-100-100 |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Sri Lanka ▲ | (01) 43-00-77 <small>(Colombo métropolitain)</small> 43-0077 |
| Saint-Kitts-et-Nevis △ | 1 800 744-2580 |
| Sainte-Lucie △ | 1 800 744-2580 |
| Saint-Pierre-et-Miquelon ▲ | 0 800 99-0016 |
| Saint-Vincent △ | 1 800 744-2580 <small>(Îles Palm, Union, Bequia, Moustique)</small> |
| Suède ▶ | 020-799-015 |
| Suisse ●▲ | 0 800 55-8330 |
| Syrie ● | 0811 |
| Taiwan ●▲ | 00-801-120-012 |
| Thaïlande ▲ | 00199915-1000 |
| Trinité-et-Tobago △ | (Hôtels) 1 800 744-3501 <small>(Ports d'entrée)</small> 22 |
| Turquie ▲ | 00 800 16677 |
| Ukraine ▲✖ | 8*10017 |
| Uruguay ● | 000-419 |
| Venezuela ●▲ | 0 800 100-1100 <small>(Margarita)</small> |
| Vietnam △ | 1201-1010 <small>(Hanoi, Ho Chi Minh, Quang Ninh)</small> |
| Zambie | 00-883 |
| Zimbabwe ▲ | 00-897 |

**Merci aux entreprises et organismes suivants
qui ont contribué à la publication de cette brochure.**



MEDIPAC INTERNATIONAL INC.

PARDON SERVICES CANADA

sanofi pasteur

La division vaccins du Groupe sanofi-aventis.

 **TELFER**



Gouvernement du Canada
Administration canadienne
de la sûreté du transport aérien
Agence de santé
publique du Canada
Environnement Canada
Office des transports
du Canada
Patrimoine canadien
Transports Canada

Government of Canada
Canadian Air Transport
Security Authority
Public Health
Agency of Canada
Environment Canada
Canadian
Transportation Agency
Canadian Heritage
Transport Canada